

Conditions Générales

Année scolaire 2025–2026

Sommaire

1. Conditions d'admission
 2. Tarifs
 - 2.1 *SCHOOL / PRESCHOOL*
 - 2.2 *Parascolaire*
 3. Modalités de paiement
 4. Réductions et demandes particulières
 5. Délai de résiliation / modification de contrat
 6. Calendrier et vacances
 7. Dispositions administratives
 8. Révision tarifaire
 9. Protection des données
- Annexe : Tarifs Ateliers vacances
-

1. Conditions d'admission

Les parents envoient une demande d'admission par email. La Direction de l'écoline statue sur l'admission.

Les frais d'inscription sont facturés dès signature du contrat et sont dus pour chaque nouvel enfant. Ils couvrent les frais administratifs liés à l'admission, ne sont **ni remboursables ni déductibles**.

TARIFS SCHOOL / PRESCHOOL par mois

Horaires	Ecolage mensuel
Matinée (8h30–14h) – 1 jour	395 CHF
<i>Matinée – 5 jours</i>	<i>1'975 CHF</i>
Petite journée (8h30–16h) – 1 jour	495 CHF
<i>Petite journée – 5 jours</i>	<i>2'475 CHF</i>
Journée complète (8h30-18h15*) – 1 jour	590 CHF
<i>Journée complète – 5 jours</i>	<i>2'950 CHF</i>
Option Early Start (7h30–8h30) – 1 jour	60 CHF
Option Early Start (7h30-8h30) - à partir de 3 jours	180 CHF
Frais d'inscription	250 CHF

.Fréquentation minimum sur 3 jours pour les Preschools (18 mois à 4 ans)

.Fréquentation minimum pour les School 1 (1P) : 5 demi-journées dont lundi, mardi, jeudi jusqu'à 14h + Mercredi ou vendredi jusqu'à 14h + Lundi, mardi ou jeudi après-midi au choix jusqu'à 16h

.Fréquentation minimum pour les School 2 (2P) : 8 demi-journées dont lundi, mardi, jeudi jusqu'à 16h + 2 demi-journées sur mercredi et/ou vendredi

.Réduction de 10% pour les fratries

**les parents sont priés de venir chercher leur enfant à 18h15 au plus tard, l'écoline fermant ses portes à 18h30*

Une absence pour maladie ou congés ne donne droit à aucune réduction, la place étant réservée dans tous les cas.

En cas d'épidémie ou de pandémie qui verrait la fermeture de l'écoline exigée par les autorités compétentes, l'écoline s'engage à chercher des solutions alternatives sans garantie ni obligation de résultat et sans qu'aucune contrepartie ne soit due.

Tarifs PARASCOLAIRE dès août 2026 par mois

Service et horaires	Ecolage mensuel
Repas (1P–4P) 11h50-13h45	125 CHF
Après-repas (1P–4P) 13h45-15h15	80 CHF
Après-midi (1P–6P) 15h15-18h30*	160 CHF
Mercredi entier 8h30-18h30 pour les 1P – accueil dans la section School de l'écoline	530 CHF
Early start mercredi	60 CHF
Frais d'inscription	125 CHF

l'écoline

.Fréquentation minimum sur 2 jours (exemple : 2 midis)

.Réduction de 10% pour les fratries

.Priorités d'inscription définies par l'écoline

*les parents sont priés de venir chercher leur enfant à 18h15 au plus tard, l'écoline fermant ses portes à 18h30

Une absence pour maladie ou congés ne donne droit à aucune réduction, la place étant réservée dans tous les cas.

En cas d'épidémie ou de pandémie qui verrait la fermeture de l'écoline exigée par les autorités compétentes, l'écoline s'engage à chercher des solutions alternatives sans garantie ni obligation de résultat et sans qu'aucune contrepartie ne soit due.

DÉPANNAGES

Selon la disponibilité, des dépannages peuvent être possibles sur demande préalable (le plus tôt est le mieux). Les tarifs sont sur demande.

Tarifs COWORKING : Le village de l'écoline

	Fréquentation	Bureau	Prix
Villageois	5j./semaine	Bureau personnel	250./mois
Flex	3j./semaine	Accès à un bureau	150./mois
A la carte	A la carte	Accès à un bureau dans la limite des places disponibles	30.-/jour

Abonnements flexibles sur demande

Inclus : thé, café à discrétion, Accès Wifi

Réservé aux parents dont les enfants sont inscrits à l'écoline.

3. Modalités de paiement

Les frais sont exigibles **en début de trimestre**, ou mensuellement sur demande.

Les trimestres comptables sont les suivants :

- 1er trimestre : 1er septembre – 31 décembre (4 mois)
- 2e trimestre : 1er janvier – 31 mars (3 mois)
- 3e trimestre : 1er avril – 30 juin (3 mois)

Les factures sont envoyées en début de trimestre par email à l'un des deux parents automatiquement par notre système de comptabilité. Merci de vérifier vos spams si besoin. Des **frais de rappel** peuvent être appliqués à partir du **3e rappel**.

4. Réductions et demandes particulières

Des **réductions de 5 à 70%** peuvent être accordées aux familles qui en font la demande, dans la limite des capacités financières de l'écoline. Les demandes sont traitées au cas par cas.

Pour faire une demande, les familles doivent transmettre par email à la Direction :

- Une **déclaration de revenus** récente,
- Une lettre de motivation.

Les demandes sont à adresser par email à : **contact@lecoline.ch**

5. Délai de résiliation / modification de contrat

Avant la rentrée scolaire

L'annulation de l'inscription doit être notifiée **avant le 1er juillet** (cachet postal faisant foi). Passé cette date, **50% du 1er trimestre** sera facturé. *En cas de changement de tarif annoncé par la Direction en juin ou juillet, le délai d'annulation est repoussé au 12 août.*

En cours d'année scolaire

Le départ doit être notifié **par lettre recommandée** :

- Avant le **31 octobre** pour un départ au 31 décembre
- Avant le **31 janvier** pour un départ au 31 mars

Au-delà des échéances mentionnées ci-dessus, le trimestre comptable en cours ainsi que le trimestre comptable suivant seront facturés.

Les **modifications de contrat** suivent les mêmes délais. La direction peut faire preuve de souplesse selon ses possibilités.

6. Calendrier et vacances

L'écoline suit le calendrier scolaire du **Canton de Vaud** (voir www.vd.ch).

Les contrats (dans l'ensemble de nos sections) ne couvrent **pas** les vacances scolaires, sauf mention contraire. **L'ecolage mensuel est facturé sur 10 mois pour l'année scolaire.**

7. Dispositions administratives

La **signature ou la validation en ligne du contrat** vaut acceptation des présentes conditions générales.

Le droit applicable est le **droit suisse**.

Le for juridique est à **Lausanne**.

8. Révision tarifaire

Les tarifs peuvent être **révisés chaque année scolaire**.

Toute modification est communiquée aux familles avec un **préavis d'au moins 30 jours** avant son entrée en vigueur.

9. Protection des données

L'écoline respecte la **Loi fédérale sur la protection des données (LPD)**.

Les informations personnelles collectées (coordonnées, données fiscales, infos enfants) sont traitées de manière **confidentielle**, uniquement pour des finalités pédagogiques, administratives ou de facturation.

Elles ne sont transmises à aucun tiers sans votre consentement.

ANNEXE : TARIFS Ateliers vacances

L'écoline est soumise aux règles et normes du Service Cantonal d'Accueil de Jour des Enfants.

1. Inscriptions

L'inscription est finalisée après validation par email de l'écoline, une fois le formulaire rempli et le paiement effectué. Il est possible de régler :

- via : <https://shop.lecoline.ch>
- Ou directement par virement bancaire à :

L'écoline SA - 7 chemin de la Venoge - 1025 St-Sulpice

IBAN : CH90 0076 7000 H528 9945 2

Des frais de rappel peuvent être appliqués dès le 3ème rappel. Les absences (par exemple pour cause de maladie ou de vacances, entre autres) ne donnent droit à aucune réduction ou remboursement ; la place est réservée dans tous les cas.

2. Horaires et tarifs

Le repas de midi chaud et les collations sont incluses dans toutes les formules (les pique-niques lors des sorties sont annoncés et inclus).

Pour les enfants venant en **petites journées**, nous vous remercions de respecter les horaires suivants :

- Arrivée entre 9h et 9h20
- Départ entre 16h20 et 16h30

Tarif : 100 CHF la journée, 500 CHF la semaine de 5 journées

Pour les **grandes journées**, voici les horaires :

- Arrivée entre 7h30 et 9h20 le matin
- Départ entre 16h20 et 18h15 le soir (Fermeture des portes à 18h30)

Tarif : 125 CHF la journée, 590 CHF la semaine de 5 journées

Pour les **demi-journées**, voici les horaires :

- Arrivée entre 7h30 et 9h20 le matin
- Départ entre 14h et 14h20 l'après-midi

Tarif : 85 CHF la journée, 425 CHF la semaine de 5 journées

ANNEXE : TARIFS Ateliers vacances

Pack 4 semaines :

Valable entre octobre 2025 et juillet 2026

Il s'agit d'une réduction d'environ 15% par rapport aux semaines séparées.

4 semaines de vacances à réserver tout au long de l'année scolaire(dans la limite des places disponibles)

2000 CHF pour 4 semaines en grande journées

1700 CHF pour 4 semaines en petite journées

1445 CHF pour 4 semaines en demi-journées

3. Encadrement/Groupes

Les ateliers vacances de l'écoline sont encadrés par plusieurs éducatrices selon les ratios établis par le SCAJE. Cette équipe est assistée de plusieurs stagiaires. Les enfants ont la plupart du temps le choix entre plusieurs activités. Si plusieurs groupes sont formés, nous laissons, dans la mesure du possible, le choix aux enfants.

4. Autorisations sorties

Il est possible que nous proposons aux enfants des sorties pédagogiques en extérieur (au-delà de la nature environnante), qui se font toujours en transports publics. Les parents en sont informés au plus tard le jour même. Si une famille ne souhaite pas que son enfant participe à une sortie pédagogique ou utilise les transports publics, merci d'en avvertir la Direction au plus vite par email.

L'école ne couvre pas les accidents. Chaque élève doit avoir une assurance accident et responsabilité civile.